

Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye



Samedi 16 juin 2018

L'Atelier Pièce Unique organise la **11^e édition** du Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye le samedi 16 juin 2018 de 10h00 à 19h00 sur la place du Marché Neuf, en plein centre ville de St-Germain-en-Laye. Le but de cette manifestation est de faire découvrir au public la **création artistique contemporaine**. Elle accueillera les **peintres, sculpteurs, photographes, graveurs, aquarellistes ...** (ni artisanat, ni bijoux, ni meubles peints, ni peinture décorative en série...).

Des photos des éditions passées du Marché de l'Art sont visibles sur notre Facebook :
<http://www.facebook.com/?ref=logo#!/pages/Marche-de-lArt-de-St-Germain-en-Laye/174731215895390>

Le règlement du Marché, les frais de participation et le dossier à fournir se trouvent en pages suivantes. Il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association pour participer.

Sur la base du dossier décrit en page suivante, le jury constitué de professionnels, **sélectionnera près de 100 artistes** sincèrement investis dans leur travail.

Les artistes sélectionnés seront informés **début mai 2018** par e-mail. Les dossiers non retenus seront retournés courant mai.



Pour toute information complémentaire, envoyer un e-mail contact@atelier-piece-unique.com

Règlement du Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

La participation au Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye implique l'acceptation de ce règlement.

Horaires à respecter impérativement

Les exposants doivent **se présenter** le jour du Marché de l'Art **entre 8h00 et 8h30** précises sur la place du Marché Neuf à Saint-Germain-en-Laye au stand Accueil où ils recevront leur numéro d'emplacement.

L'installation du stand se fait **de 8h00 à 9h30**. Si l'installation n'est pas terminée à 9h30, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer le stand à un autre exposant. L'exposant absent ou retardataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

Les stands devront rester entièrement en place **jusqu'à 19h00**, heure du décrochage et démontage des stands.

Les véhicules peuvent stationner temporairement autour de la place pour décharger les œuvres. Ils ne sont pas autorisés à stationner sur la place. Il y a un parking public payant sous le Marché.

Description du stand et matériel nécessaire

Dimensions : Longueur 4 m (ou 8 m pour les stands doubles), profondeur 2 m, hauteur 2 m environ, couvert par un toit bâché blanc. Il est fourni sur chaque stand une table de 1,80 m de long et une chaise. **Attention : il n'y a pas de panneau, ni de bâche dans le fond du stand.**

Prévoir d'apporter un drap blanc ou une bâche blanche ou transparente pour le fond et les côtés du stand, un drap pour recouvrir la table, des systèmes d'accrochage pour les œuvres (crochets «S», chaînes, ficelles...). Prévoir éventuellement chevalets, porte-cartons, socles pour les sculptures...

ATTENTION, il s'agit d'une **exposition en plein air** et nous sommes à la merci du vent et des intempéries, pensez donc à protéger vos œuvres. L'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement en cas de casse ou de dégradation.

Chaque exposant est responsable de son installation, de ses ventes et du gardiennage de son stand. Les œuvres présentées devront être assurées par l'exposant, elles ne sont pas couvertes par l'assurance de l'organisateur.

L'Atelier Pièce Unique a fait le choix de présenter à ce Marché de l'Art uniquement des peintures, gravures, photographies, sculptures. L'organisateur n'accepte pas de présenter des reproductions d'œuvres, des objets artisanaux, des bijoux, des poteries, des objets manufacturés ou des peintures décoratives en série.

Le stand est mis à disposition de manière individuelle, afin de présenter exclusivement les œuvres originales d'un artiste préalablement sélectionné. Les stands ne doivent pas être partagés entre plusieurs artistes. Les œuvres présentées devront correspondre au dossier qui a été transmis lors de la sélection. Les reproductions (livres, cartes postales, catalogues...) des œuvres de l'exposant sont acceptées dans la mesure où elles sont présentées en complément d'œuvres originales.

Il est interdit de faire de la publicité d'aucune sorte lors du salon et en particulier pour des cours, des associations et des expositions dans le domaine des arts plastiques.

D'une façon générale, pendant toute la durée de la manifestation, le stand devra être bien tenu, de manière à ne pas nuire à l'image de la manifestation ou de la ville. L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant dont les œuvres présentées ne correspondraient pas à ce qui est établi ci-dessus ou qui ne suivrait pas le présent règlement, sans que celui-ci puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement.

Droits de reproduction

L'artiste exposant accepte que son stand et les œuvres présentées soient reproduits par l'association Atelier Pièce Unique pour tous ses supports de communication papiers et numériques et ne pourra pas réclamer de droit d'auteur sur les œuvres représentées.

St-Germain-en-Laye, le 17 janvier 2018.

Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

Samedi 16 juin 2018

Fiche de candidature

(à renvoyer avec votre dossier)

Si vous souhaitez participer à la sélection pour cet évènement, merci de bien vouloir compléter cette fiche et la renvoyer par courrier postal simple, accompagnée des éléments indiqués **avant le 31 mars 2018.**

Catégorie (à cocher) :

Peinture Sculpture Photo Autre (préciser) _____

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste (tel qu'il sera affiché sur votre stand) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

N° Siret :

N° MDA :

Site web :

Le candidat confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement du marché de l'art de Saint-Germain-en-Laye ci-joint.

Date :

Signature

Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

Samedi 16 juin 2018

Dossier de candidature

Envoyer les éléments suivants (cocher les cases correspondant à votre envoi) :

1.	Fiche de candidature complétée et signée
2.	CV artistique
3.	10 photos représentatives du travail que vous exposerez, avec indication du format, de la technique et de la date de création
4.	Une enveloppe A4 à vos nom et adresse, affranchie pour plus de 250 gr (6 timbres Lettre) pour le retour du dossier ou l'envoi de flyers.
5.	Frais de dossier de 7 € (chèque encaissé à réception) sauf pour les membres de notre association et les étudiants en école d'art. <input type="checkbox"/> je joins un chèque de 7 € à l'ordre de « Atelier Pièce Unique » <input type="checkbox"/> je suis étudiant en école d'art, je joins une photocopie de ma carte d'étudiant <input type="checkbox"/> je suis membre de l'association Atelier Pièce Unique pour l'exercice en cours <input type="checkbox"/> je souhaite soutenir l'association et joins mon adhésion de 40 € pour l'exercice en cours
6.	Frais d'exposition (chèque renvoyé avec le dossier en cas de non sélection) : <input type="checkbox"/> 95 € pour un stand de 8 m ² pour les membres de notre association <input type="checkbox"/> 120 € pour un stand de 8 m ² pour les non-membres de notre association <input type="checkbox"/> 190 € pour un stand double de 16 m ² pour les membres de notre association <input type="checkbox"/> 240 € pour un stand double de 16 m ² pour les non-membres de notre association

Le dossier complet est à envoyer par courrier normal avant le 31 mars 2018 à :

Atelier Pièce Unique

1 place du lavoir

78112 Fourqueux

L'organisateur éliminera d'office les dossiers incomplets et n'ira pas chercher les recommandés à la poste.

Règlements par chèques uniquement, à l'ordre de « Atelier Pièce Unique ».

Envoyer 2 chèques : 1 pour l'adhésion de 40 € ou les frais de dossier de 7 € (encaissé à réception)
et 1 pour les frais d'exposition (encaissé si sélection ou renvoyé).